



INTÉRÊT DU REPÉRAGE DES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT PAR LES SPST

Meghan CLAVERA

Infirmière en Santé au travail –
PREVLINK – Paris

Dr Lucie MEISSONNIER-CIRILLE

Médecin du travail – PREVLINK – Paris

Dr Sidonie NAHUM-HENRY

Médecin du travail – PREVLINK – Paris

Dr Cyrine THOURAYA

Médecin du travail – PREVLINK – Paris

Charlie TIRBOIS

Infirmière en Santé au travail –
PREVLINK – Paris

Introduction / Objectifs :

Action menée à l'initiative du SPST et de la Mission Handicap (MH) dans une entreprise de services du numérique afin :

- ▶ d'identifier, informer et accompagner les salariés concernés par des troubles du neurodéveloppement (TND) dont font partie les TDA/H (troubles déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité), les TSA (troubles du spectre autistique), les troubles Dys ;
- ▶ de favoriser la communication autour des TND ;
- ▶ de prévenir l'épuisement professionnel et les conduites addictives plus fréquents dans cette population et favoriser le maintien dans l'emploi.

Les salariés n'ont pas toujours conscience de leurs troubles ou tentent de les cacher de peur de perdre leur emploi et sont plus souvent soumis aux risques psycho-sociaux (RPS). L'enjeu est de les repérer et de les sensibiliser pour les aider au mieux dans le milieu professionnel.

Méthodologie :

Etapas de l'action :

- ▶ **Au sein du SPST** : formation d'un médecin du travail, référent au repérage des TND et sensibilisation de l'équipe du SPST aux TND.
- ▶ **Au sein de l'entreprise** : conférence de sensibilisation aux TND de l'ensemble des salariés, organisée par la Mission Handicap et coanimée par un neuropsychiatre agréé par l'ARS et le médecin du travail référent.
- ▶ **Auprès des salariés** : lors de visites en Santé au travail, entretien de repérage et information quand suspicion de TND ; orientation vers le neuropsychiatre pour bilan neuropsychologique et accompagnement renforcé par le SPST et la MH.
- ▶ **Auprès des équipes d'encadrement et des Ressources Humaines** : sensibilisation aux signaux d'alerte liés aux TND et conseils d'accompagnement adaptés.

Résultats obtenus :

Première expérimentation menée entre juin 2023 et septembre 2023 : 17 salariés repérés par le SPST lors de 9 visites à la demande du salarié, 6 visites périodiques et 2 visites de reprises ; diagnostic porté par le neuropsychiatre : TDA/H majoritaires +/- TSA et Dys, dans 2 cas comorbidités psychiatriques associées nécessitant un arrêt maladie prolongé. Le diagnostic a permis d'accompagner les 17 salariés concernés de façon personnalisée et pertinente par le SPST et la MH avec 1) Procédure accélérée RQTH 2) Orientation vers des professionnels spécifiques 3) Aménagements de poste matériel (aides techniques, outils de compensation) et organisationnel (rythme, tâches adaptées, pauses, télétravail) 4) Sensibilisation des RH et managers de proximité.

Ces résultats ont encouragé la poursuite de l'action initiée : à fin mars 2025, ce sont 93 salariés qui ont été repérés et accompagnés par le SPST.

Discussion des résultats / Conclusion :

La démarche soutenue par le SPST s'inscrit dans la stratégie nationale 2023-2027 pour les TND pour garantir aux personnes un accompagnement de qualité et le respect de leurs choix et a montré une réelle valeur ajoutée en termes de prévention en Santé au travail. Du fait de la pertinence du repérage des TND en milieu professionnel par les SPST, il reste à promouvoir la mise en place de filières « rapides » pour le diagnostic des TND chez l'adulte en mettant en place des partenariats. Repérer et détecter les TND représente non seulement un enjeu important en Santé au travail dans la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP), le maintien dans l'emploi et dans la prévention des RPS chez cette population plus exposée au risque d'épuisement professionnel, mais aussi un enjeu important pour les entreprises de fidélisation et de valorisation des talents liée à la créativité et à la capacité de pensée rapide et innovante de ces profils.

